



Le prochain vote sur une augmentation des cotisations Opter pour le vote électronique ou pour un bulletin sur papier

De nombreux membres ont éprouvé des difficultés à recevoir les communications électroniques de l'ACEP, en particulier lorsque la communication renferme un lien vers un vote ou un sondage. Afin de contourner le problème et tenter d'éliminer la frustration vécue par les membres de l'ACEP qui participent ou souhaitent participer au processus, le Conseil exécutif national a donné instruction au Bureau national de l'ACEP d'offrir à tous les membres de l'ACEP le choix entre voter électroniquement ou utiliser un bulletin de vote sur papier.

Si vous préférez voter à l'aide d'un bulletin de vote sur papier, nous vous prions de communiquer votre préférence au Bureau national de l'ACEP par courriel à ecomunications@acep-cape.ca et de nous donner votre adresse actuelle à domicile.

L'ACEP veillera alors à ce que vous ne receviez pas de bulletin électronique et enverra un bulletin de vote sur papier à votre domicile.

Les bulletins de vote seront émis le 3 juin 2013 et la période de scrutin prendra fin le 20 juin 2013 à 16 h HAE. Si vous préférez recevoir un bulletin sur papier, le plus tôt vous nous en informerez, le plus tôt nous pourrons prendre les dispositions nécessaires.

Veuillez noter, cependant, que si vous préférez voter électroniquement, mais que vous ne réussissez pas à le faire ou que vous n'avez pas reçu de bulletin électronique la semaine du 3 juin, vous pouvez communiquer avec le Bureau national, aussi à ecomunications@acep-cape.ca, pendant la période du scrutin, mais au plus tard le 12 juin 2013, pour demander un bulletin de vote sur papier.

Tous les bulletins de vote, électroniques et sur papier, doivent être reçus au Bureau national au plus tard à 16 h HAE le 20 juin 2013.